

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTRE DU TRAVAIL ET DE LA
PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION PUBLIQUE

04/673 du 17.7.84

DECRET N° _____ /MTPS/DGTFP/DFP/SIE/19
portant intégration et nomination de Monsieur KADIMONIKAKO Boniface dans les cadres de la catégorie A hiérarchie I des services Techniques (Eaux et Forêts)

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

(/ISAS:

(/u la Constitution du 6 Juillet 1979;
(/u la loi n°25/80 du 13.II.1980 portant amendement de l'article 47 de la Constitution du 6 Juillet 1979;
(/u la loi n°15/62 du 3.2.1962 portant statut général des fonctionnaires;
(/u l'arrêté n°2087/FP du 21.6.1958 fixant le règlement sur le solde fonctionnaires;
(/u le décret n°60/90 du 3.3.1960 fixant le statut commun des cadres de la catégorie AI des services Techniques;
(/u le décret n°62/130/140 du 9.5.1962 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires;
(/u le décret n°62/195/FP du 5.7.1962 fixant la hiérarchisation des divers cadres catégoriels des cadres;
(/u le décret n°62/197/FP du 5.7.1962 fixant les catégories et hiérarchies des cadres créées par la loi n°15/62 du 3.2.1962 portant statut général des fonctionnaires;
(/u le décret n°62/196/FP du 5.7.1962 relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat;
(/u le décret n°65/81/FP/BE du 26.3.1963 fixant les conditions dans lesquelles sont effectués des stages probatoires que doivent subir les fonctionnaires stagiaires, notamment en des articles 7 et 8;
(/u le décret n°67/50/FP-BE du 24.2.1967 règlementant la prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclassements;
(/u le décret n°74/470 du 31.12.1974 abrogeant et remplaçant les dispositions du décret n°62/196/FP du 5.7.1962 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires;
(/u le décret n°79/154 du 4.4.1979 portant nomination Premier Ministre, Chef du Gouvernement;
(/u le décret n°80/644 du 28.12.1980 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres;
(/u la loi rectificative n°81/016 du 26.1.1981 au décret n°81/644 du 28.12.1980 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres;
(/u le décret n°81/017 du 26.1.1981, relatif aux intérimaires des Membres du Gouvernement;
(/u le décret n°85/320 du 3.5.1983 portant nomination d'un Membre du Conseil des Ministres;
(/u la lettre n°265/MEN/DGECC/DOB/DI du 27 Janvier 1984 du Directeur de l'Orientation et des Bourses, transmettant le dossier de candidature constitué par l'intéressé;
(/u l'arrêté n°5557/MEN-UNNG du 13.8.1962 portant création du diplôme d'Ingénieur de Développement Rural en cycle long de l'Institut de développement rural;

D.G.B.

D.C.F.

DECRETE :

.../....

4/5

ARTICLE 1ER.- En application des dispositions combinées du décret n° 60/90 du S.F. 1960 et de l'arrêté n° 5557/MEN.UNNG du 13.8.1982 susvisés, Monsieur KADIMONIKAKO Boriface, né le 14 mai 1956 à Nguiri (Haut-Djouari), titulaire du Diplôme d'Ingénieur de Développement Rural obtenu à l'Institut de Développement Rural (IDR) de l'Université Marien NGOUABI est intégré dans les cadres de la catégorie A. hiérarchie I des Services Techniques (Eaux et Forêts) et nommé au grade d'Ingénieur de Développement Rural stagiaire, indice 710.

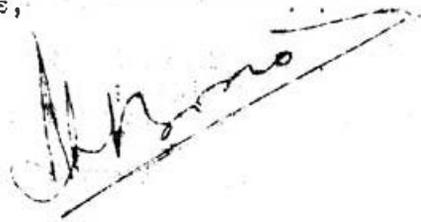
ARTICLE 2.- L'intéressé est mis à la disposition du Ministère des Eaux et Forêts.

ARTICLE 3.- Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

BRAZZAVILLE, LE 17 Juillet 1984.

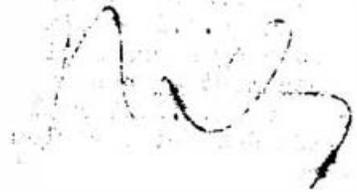
Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,

Le Ministre des Eaux et
Forêts,



Henri DJOMBO.-

Le Ministre du Travail et
de la Prévoyance Sociale,



Bernard COMBO MATSICHA.-



Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.-

Le Ministre des Finances,



Ithé Ossetoumba LEKOUNDZOU.-

AMPLIATIONS :

- JORPC 1
 - DGTFP.DFF 3
 - DFF.DST 1
 - DGE 2
 - DCF 1
 - MEF 2
 - DOSSIER 3
 - INTERESSE 1
 - SGCM.BC 2
- 